



**HAL**  
open science

## École doctorale des humanités

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale des humanités. 2017, Université de Strasbourg, Université de Haute-Alsace - UHA. hceres-02029747

**HAL Id: hceres-02029747**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029747>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### École doctorale 520 Humanités

Université de Strasbourg  
Université de Haute-Alsace

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Sylviane Leoni, présidente

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Sylviane LEONI, Université Bourgogne-Franche-Comté - UBFC

Experts :

M. Vladimir AGRIGOROAEI, CNRS - Université de Poitiers

M. Joël BIARD, Université François-Rabelais Tours

M. Philippe HOFFMANN, École Pratique des Hautes Etudes

Mme Catherine NAUGRETTE, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

M. Alexis TADIÉ, Université Paris-Sorbonne

Délégué scientifique du HCERES :

M. Claudio GALDERISI

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016 et d'une visite de l'ED en mars 2017

### Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Humanités* (ED n° 520) de l'Université de Strasbourg (UniStra) - en renouvellement avec changement de direction depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 - s'inscrit dans la continuité des collaborations et regroupements du contrat précédent. Elle trouve sa cohérence dans les convergences méthodologiques et épistémologiques qui rapprochent les champs disciplinaires concernés, à savoir littératures française et européennes, langues étrangères, langues anciennes, linguistique, arts, philosophie. Dix unités de recherche (UR) sont adossées à cette ED ; neuf sont rattachées à l'Unistra et une co-accréditée par les Universités de Strasbourg et de Haute Alsace (UHA), l'équipe d'accueil (EA 4363) « Institut de recherche en Langues et Littératures Européennes ».

L'ED *Humanités* bénéficie d'un environnement scientifique stimulant : localement avec la Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA) et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) ; internationalement grâce au réseau EUCOR (Confédération de cinq Universités françaises, allemandes et suisses du Rhin supérieur), auxquels sont intégrées l'Unistra et l'UHA.

Sur le site strasbourgeois le nombre de doctorants a subi une contraction d'environ 20 % au cours du dernier contrat, passant de 406 inscrits en 2010-2011 à 318 en 2014-2015. Le potentiel d'encadrement est quant à lui passé de 88 enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR) en 2013-2014 à 126 en 2015-2016, soit une hausse de 40 %. Le taux d'encadrement moyen a ainsi évolué de 3,34 doctorants par HDR à 2,43. Sur le site de l'UHA on compte 49 doctorants en 2016 et 13 HDR.

### Synthèse de l'évaluation

#### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Dans le rapport transmis par l'ED, la composition de son Conseil (21 membres) n'était pas en exacte conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016, mais les ajustements nécessaires ont été apportés après la remise du rapport et présentés lors de la visite du comité HCERES. La représentation des différentes UR au sein du Conseil de l'ED est équilibrée. La responsable des formations doctorales en Sciences Humaines et Sociales (SHS), auxquelles est rattachée l'antenne UHA de l'ED, siège au Conseil au Bureau de l'ED. Elle a délégation de signature pour tous les documents, sauf pour les admissions dérogatoires et la validation de la composition des jurys de thèse. A Mulhouse, le secrétariat de l'EA 4363 est regroupé avec celui des UR rattachées aux autres ED (n° 101, n° 519, n° 182, n° 22 et n° 269).

Le dynamisme et les efforts déployés par la nouvelle direction de l'ED depuis son entrée en fonction en septembre 2016 méritent d'être soulignés.

Le budget en baisse est insuffisant au regard de la taille de l'ED. Le poste de secrétariat (100 % depuis septembre 2015) a dû, entre 2012 et 2015, être assuré en partie par des vacances, ce qui n'a pas constitué des conditions idéales pour la gestion administrative de l'école.

Le site web est facile d'usage et complété par les listes de diffusion. Différents documents - en version imprimée ou numérique - sont également à la disposition des doctorants (Programme de formation de l'ED *Humanités*, « Le Doctorat mode(s) d'emploi », etc.). Par ailleurs, les échanges intervenus à huis clos entre le comité HCERES et des doctorants de l'ED

ont permis de constater que la communication à destination des étudiants de l'UHA et entre les secrétariats des deux sites était satisfaisante.

Pour l'attribution des contrats doctoraux la sélection se fait sur dossier et audition sans prédétermination des sujets. La définition du sujet de recherche est laissée au choix du directeur de thèse et de son doctorant. Pour les sujets hors contrat doctoral, le choix a été fait de laisser une large responsabilité aux UR et aux directeurs de thèse. Les contrats doctoraux sont attribués en fonction de la seule excellence scientifique des candidats. Ils sont peu nombreux et ne semblent pas avoir été compensés par d'autres dispositifs (Région, programmes internationaux de recherches, etc.). Le dossier fourni ne fait pas état d'efforts déployés en ce sens. La direction de l'ED *Humanités* a néanmoins précisé que des contacts avaient été pris avec les instances régionales, sans succès toutefois. Sur le site strasbourgeois, la moyenne des financements dédiés est de 17 % (oscillation entre 15 et 21 %) sur la durée du contrat, soit le même taux que celui des doctorants n'ayant aucun financement. L'apport de la Région est insatisfaisant. Sur le site de l'UHA, le nombre de doctorants financés est proportionnellement plus important et en hausse (un ou deux contrats doctoraux par an, auxquels s'ajoutent des bourses et contrats de type Convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE) : au total dix en 2011, 21 en 2016 sur 49 inscrits (soit 43 %). Aucun seuil de financement n'est mentionné dans le bilan de l'ED.

Les dix UR qui composent l'ED disposent d'une forte autonomie, en particulier en ce qui concerne les modalités de recrutement en 1<sup>ère</sup> année de doctorat et le suivi de thèse qui sont laissés à l'initiative de chaque UR. Une concertation à ce sujet pourrait peut-être être envisagée par le Conseil d'ED afin de tendre vers une plus grande harmonisation sans que celle-ci ait un caractère trop rigide ou contraignant.

Le dossier fourni fait état d'une collaboration fructueuse avec la MISHA. D'autres atouts sont mentionnés : présence de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg qui dispose d'un fonds très riche et mise en place du réseau EUCOR (voir supra). L'ED *Humanités* est également adossée au Collège doctoral-Université de Strasbourg, qui coordonne le suivi de l'insertion professionnelle et gère tout ou partie (selon les UR) de l'offre de formation transversale. Malgré les efforts entrepris par l'ED et certaines UR, les coopérations effectives avec la Région restent limitées à un rôle institutionnel (présence au Conseil d'ED) et à l'attribution d'un seul contrat doctoral en 2010-2011.

La Charte de thèse commune aux ED de Strasbourg s'appuie sur l'arrêté du 7 août 2006 et doit être réactualisée pour être conforme au nouvel arrêté du 25 mai 2016. Cette charte laisse à chaque ED une marge d'appréciation pour les procédures de recrutement et de sélection de ses doctorants ainsi que pour le nombre maximal de doctorants par encadrant. Celui-ci a été récemment fixé à huit par le Conseil scientifique sur proposition du Conseil de l'ED *Humanités*. La Charte du doctorat prévoit également un bilan à mi-parcours de l'avancement des travaux.

Le bilan de l'ED met en évidence une forte attractivité sur le plan national et international. Sur le site strasbourgeois, on recense 40 thèses en cotutelles (dont la moitié avec l'Allemagne et l'Italie) et une proportion de 60 % de doctorants étrangers (16 % en provenance d'Europe, 21 % d'Afrique, 7 % d'Asie, etc.). L'ED *Humanités* finance les déplacements pour les colloques à l'étranger et son Conseil prend en charge les dispositifs d'aide. Les collaborations et échanges dans le cadre du réseau EUCOR sont pour l'instant peu développés mais ce réseau n'a été mis en place que récemment. Sur le site de l'UHA, on dénombre cinq thèses en cotutelles et 77 % de doctorants de nationalité étrangère pour l'année 2015-2016.

Le collège doctorale-Université de Strasbourg assure la mise en place et la coordination des formations transversales et l'ED *Humanités* propose également un programme de formations transversales *via* d'autres organismes (l'Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST) ou l'Institut de Développement et d'Innovation Pédagogiques (IDIP)). Le collège doctoral a également en charge les dispositifs d'aide à la mobilité entrante et le suivi de l'insertion professionnelle à trois ans dans le cadre de l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ).

- Encadrement et formation des doctorants

Les indicateurs sont satisfaisants. Sur le site strasbourgeois, l'ED compte 126 HDR pour 338 doctorants, avec un taux d'encadrement moyen de 2,43 sur la durée du contrat. Toutefois, le nombre d'encadrants effectifs est inférieur. Sur le site de Mulhouse, on dénombre 13 HDR pour 49 doctorants en 2016 et un taux d'encadrement moyen de 3,8. Le nombre maximal de thèses par encadrant a été fixé à huit par l'ED mais il existe quatre cas de sur-encadrement. Le dossier donne peu d'informations sur les co-encadrements et la gestion des doctorants salariés.

Les doctorants inscrits à l'ED *Humanités* bénéficient de formations à la fois transversales et disciplinaires. Les premières sont dispensées par le CED mais peuvent aussi l'être par l'ED ou les UR de rattachement. Les secondes sont le fait avant tout des UR. Des journées sur l'insertion sont prévues à la MISHA ; une École d'été doctorale (EED) d'une semaine (début juillet) et destinée à l'ensemble des doctorants SHS a aussi été mise en place dans le cadre d'un projet IdEx.

Les doctorants doivent suivre 108 heures de formation : 54 h transversales et 54 h disciplinaires. Cette répartition est susceptible d'une certaine souplesse, mais le volume global revêt un caractère obligatoire, même pour les enseignants en poste dans l'enseignement secondaire et plus généralement pour les doctorants salariés. Lors du huis clos, ces derniers ont fait part de leur souhait de bénéficier d'une offre de formation transversale qui serait davantage modulée selon les publics.

La participation à des colloques est encouragée et cofinancée par l'ED à hauteur d'un tiers. En termes de fréquentation et de participation aux différentes initiatives, le bilan est décevant, malgré la concertation mise en place par l'ED avec les doctorants. Des journées d'accueil annuelles et des formations sont proposées par les UR. Peu d'initiatives ont été prises jusqu'à présent concernant les publications auxquelles peuvent donner lieu ces journées, sauf pour l'Institut de recherche en Langues et Littératures Européennes (ILLE) de l'UHA, qui organise les Journées doctorales Humanités-SHS, avec une publication des actes au format papier. Une journée doctorale annuelle de l'ED a également été mise en place autour d'un thème transversal. Afin de fournir une aide aux doctorants non francophones, un atelier de relecture solidaire de thèse vient d'être mis en place.

L'évaluation à mi-parcours prévue par la Charte des thèses est largement déléguée aux UR selon des modalités propres à chacune d'elles. Depuis 2016 les doctorants en 7<sup>ème</sup> et en 8<sup>ème</sup> année font l'objet d'un examen par le Conseil de l'ED. Une seule UR ne semble pas avoir mis en place de dispositif de suivi. Absent dans le cadre du précédent contrat, un comité de suivi de thèse (CST) a été mis en place depuis janvier 2017.

Sur le site strasbourgeois la durée moyenne des thèses (63 mois) reste dans la moyenne nationale des Humanités mais pourrait sans doute être abaissée en réduisant encore la durée des thèses les plus longues (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> année). Le nombre de soutenances est en baisse depuis 2012, passant de 52 à 31. On note un nombre important d'abandons dans trois domaines disciplinaires. Globalement, le taux d'abandon est élevé (132 cas sur la durée du contrat). Avec environ 300 doctorants pour une durée moyenne de thèse proche de cinq ans, l'ED présente des flux entrants annuels moyens d'environ 60 doctorants. Avec 27 abandons en moyenne par an, le taux d'abandons serait donc supérieur à 40 %. Sur le site UHA la durée moyenne des thèses (51 mois) est en hausse puisqu'elle était de 45 mois en 2011 contre 61 mois en 2015.

- Suivi et Insertion des docteurs

Un dispositif mis en place par le Collège doctoral-Université de Strasbourg assure les procédures de suivi du devenir des docteurs et de leur insertion professionnelle à trois ans (ORESIPÉ), mais peu de précisions sont apportées à cet égard. L'efficacité de ce dispositif est satisfaisante, même si le taux de réponses est variable selon les années (entre 67 % en 2010 et 89 % en 2011). Les résultats d'insertion tendent vers la moyenne nationale dans le domaine des Humanités. Cependant, il est difficile de faire une synthèse véritablement pertinente car les données varient sensiblement d'une année à l'autre : 16 % des diplômés en 2010, 31 % en 2011 et 17 % en 2012 ont intégré le monde académique. Ceux qui sont en recherche d'emploi représentent quant à eux 13 % pour 2010, contre 6 % pour 2011 et 2012. On remarque peu de contrats post-doctoraux à l'étranger alors qu'ils semblent particulièrement nécessaires dans ces disciplines pour permettre une poursuite de carrière dans la recherche.

Dans le bilan de l'ED *Humanités*, l'exploitation des données et les analyses sont tout à fait pertinentes, mais durant le contrat, la question de l'insertion professionnelle est pratiquement restée ignorée. Peu d'actions ont été mises en place par l'école pour favoriser l'insertion de ses futurs diplômés. Le dossier fourni pointe une certaine difficulté des encadrants à se faire entendre sur ce point par les doctorants.

Jusqu'à présent, l'ED s'est peu investie dans la valorisation du doctorat et la diversification des débouchés. C'est l'un des points que le prochain contrat s'efforcera d'améliorer, selon le projet et d'après les réponses fournies par la directrice de l'ED.

## Autoévaluation et projet :

La procédure d'autoévaluation a fait l'objet d'une concertation au sein de l'ED *Humanités* mais le dossier fourni donne peu de détails à ce sujet. Les faiblesses - échec doctoral et suivi insuffisant de l'insertion professionnelle - sont identifiées avec beaucoup de lucidité.

Le projet de l'école manifeste la volonté de résoudre les difficultés, notamment en matière de suivi et de valorisation. Certaines propositions pourront y contribuer : mise en place d'un comité de suivi individuel de thèse et d'un portefeuille de compétences, collaboration aux Doctoriales Unistra. D'autres mesures semblent relever du souhait plus que du projet (EED 2018, cellule de veille professionnelle). De même, l'ED devra veiller à ce que la mise en place d'une assemblée générale des HDR et de trois commissions « qui veilleront à la réalisation des objectifs » - projet louable sans être nécessairement un gage de plus grande efficacité - n'alourdisse pas son fonctionnement global.

## Appréciation globale :

L'ED *Humanités*, qui regroupe dix UR, présente un périmètre scientifique cohérent et identifiable. Malgré des moyens matériels insuffisants, elle parvient à répondre aux attentes de ses doctorants en matière de formation, de communication, d'encadrement et de ressources scientifiques. Elle est adossée à des UR bien structurées qui bénéficient d'une grande autonomie en ce qui concerne les modalités de recrutement en 1<sup>ère</sup> année, de suivi des doctorants, de mise en place, ou pas, d'une journée d'accueil, et de recrutement des thèses non financées. Une harmonisation concertée de ces pratiques pourrait contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED, ainsi que leur intérêt pour les formations et initiatives qu'elle leur propose.

Le dossier fourni par l'école reconnaît des résultats insatisfaisants en matière de suivi des doctorants, d'insertion professionnelle et de valorisation du doctorat. On relève également un nombre important d'abandons, surtout au cours des deux premières années. Les mesures proposées dans le projet (diffusion de l'information dès la 2<sup>ème</sup> année de master, élaboration concertée d'un calendrier d'avancement des travaux, comité de suivi individuel des thèses, etc.) devraient permettre d'améliorer cette situation.

Cette ED possède par ailleurs une bonne attractivité nationale et internationale.

## Points forts :

- Adossement scientifique de qualité.
- Environnement de site favorable.
- Dynamisme de la nouvelle direction.
- Offre de formation conséquente et équilibrée.
- Attractivité nationale et internationale.
- Supports de communication faciles d'accès et diversifiés.

## Points faibles :

- Taux d'abandon en augmentation, et particulièrement élevé dans certaines UR rattachées à l'ED.
- Faible contribution à l'insertion professionnelle.
- Faible sentiment d'appartenance à l'ED de la part des doctorants.

## Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les recommandations suivantes :

### À l'Université de Strasbourg :

- Remédier à la faiblesse des moyens matériels (dotation en baisse).
- Soutenir les efforts déployés par la nouvelle direction.
- Demander à bénéficier de contrats régionaux et rechercher d'autres supports financiers pour les doctorants (programmes de recherche, dialogue avec la région, etc.).

### À l'ED Humanités :

- Renforcer le suivi des doctorants afin de lutter contre l'échec doctoral, notamment par une mise en place des comités de suivi individuel, formalisée de manière équivalente pour toutes les UR rattachées à l'ED.
- Renforcer le sentiment d'appartenance à l'ED en harmonisant davantage les modalités d'accueil, de recrutement et de suivi au sein de l'ED, ainsi que les attentes méthodologiques.
- Tenir compte de la valeur formative et professionnelle de certaines activités salariées (métiers de l'enseignement, des bibliothèques ou de la culture) et octroyer dans ces cas-là une dispense ou un allègement des heures de formations transversales.

# Observations des établissements

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur du Département Formations et  
diplômes  
HCERES - Haut conseil de l'évaluation de la  
recherche et de l'enseignement supérieur  
2 rue Albert Einstein  
L75013 PARIS

Strasbourg, le 15 juin 2017

Objet : Rapport d'évaluation C2018-EV-0673021V-ED520

Réf. : MD/CF/VB/JH/N° 2017-550

Cher Collègue,

Affaire suivie par :  
Joëlle Hubé  
Responsable du Collège  
doctoral-  
Université de Strasbourg  
Tél : 03.68.85.11.14  
Joelle.hube@unistra.fr

Nous vous remercions pour l'évaluation de l'école doctorale ED 520 «  
Humanités ».

Vous trouverez ci-joint les réponses de la directrice de l'école doctorale,  
Madame Catherine SCHNEDECKER, concernant d'une part les erreurs  
factuelles, et d'autre part les observations de portée générale sur le rapport  
d'évaluation.

Les Présidences des universités ont également apprécié la qualité du  
rapport d'évaluation et en remercient les membres du comité et les  
responsables du HCERES ainsi que pour la qualité de la visite sur site. Elles  
partagent l'essentiel des avis et remarques formulées qui constituent une  
aide indéniable au pilotage de l'ED ainsi qu'à l'optimisation de la formation  
doctorale au sein du collège doctoral de site.

Les interrogations quant au budget attribué à l'école doctorale nous  
conduisent à vous apporter l'élément suivant :

- Les budgets récurrents attribués aux écoles doctorales par  
l'Université de Strasbourg restent certes contraints (tout comme  
ceux des unités de recherche) et nous visons dans la mesure du  
possible à les augmenter. Une dotation de base est actuellement  
attribuée à chaque ED (par décision interne du Collège doctoral),  
celle-ci peut être complétée par soumission de projet (soit au niveau  
du Collège doctoral, soit au niveau de l'IDEX Unistra). Enfin la  
totalité des formations complémentaires transversales est prise en  
charge sur le budget du Collège doctoral de site.

Direction de la Recherche et  
de la Valorisation  
4 Rue Blaise Pascal  
CS 90032  
F-67081 STRASBOURG  
CEDEX  
Tél. : +33 (0)3 68 85 15 80  
www.unistra.fr

Nous continuerons à soutenir l'école doctorale 520 ainsi que sa nouvelle directrice. Nous serons également vigilants au taux d'abandon dans cette ED au cours du contrat quinquennal.

Nous vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de nos cordiales salutations.

La Présidente de  
l'Université de Haute-Alsace,

Christine Gangloff-Wiegler

The seal of the University of Haute-Alsace, Mulhouse, is circular. It features a central emblem with a figure and a crown, surrounded by the text "UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE" at the top and "MULHOUSE" at the bottom, with two small stars on either side.

Le Président de  
l'Université de Strasbourg,

Michel Deneken



P.J.

- Une première partie corrigeant les erreurs factuelles
- Une seconde partie comprenant les observations de portée générale.

## Réponse à l'HCERES ED 520 - Remarques sur le rapport

La direction et le Conseil de l'ED 520 remercient chaleureusement le Comité pour la lecture du rapport soumis, l'écoute bienveillante manifestée lors de la visite et l'attention avec laquelle le fonctionnement de l'ED 520 a été analysé. Ils lui sont très reconnaissants de leurs encouragements et du soutien apportés aux efforts déployés notamment depuis la rentrée 2016. La direction et le Conseil de l'ED remercient également le Comité pour ses observations et suggestions constructives qui vont aider l'ED 520 à améliorer ses pratiques et, surtout, ses résultats.

Quelques éclairages complémentaires sont apportés ci-dessous.

☛ Il est regretté p. 5 le « peu d'informations sur le co-encadrement ».

Dans la rubrique intitulée « Ouvertures nationale et internationale, le dossier de l'ED 520 mentionne 40 co-tutelles dont l'origine est indiquée dans la figure 7 (p. 17).

Les co-encadrements n'apparaissent pas dans les extractions fournies par la Direction de la Recherche.

☛ Concernant le **taux d'abandon** signalé comme point faible qui, comme le reconnaît le rapport p. 6, a été identifié avec lucidité, une série de mesures ont déjà été mises en place depuis la rentrée 2016, en amont, de manière préventive, et durant le doctorat, dans le but d'abaisser le taux d'abandon :

- **sensibilisation des étudiants de Master** par une réunion d'information annuelle (10 mars 2017 pour cette année) à ce qu'est le doctorat et à l'ensemble d'exigences réglementaires qu'il implique, liées à l'arrêté du 26 mai 2017, au financement, etc.
- **sélection accrue à l'entrée doctorale** par des dispositifs destinés à rendre les futurs doctorants attentifs à ces contraintes (<http://ed.humanites.unistra.fr/doctorat/avant-le-doctorat/entreprendre-un-doctorat/>) et aux pré-requis (<http://ed.humanites.unistra.fr/doctorat/avant-le-doctorat/pre-requis/>); les dossiers et notamment le projet de thèse font l'objet d'une attention accrue (cf. les items permettant de valider la recevabilité du projet : [http://ed.humanites.unistra.fr/uploads/media/verification\\_dossier\\_admission\\_D1.pdf](http://ed.humanites.unistra.fr/uploads/media/verification_dossier_admission_D1.pdf))
- **sélection accrue au niveau des candidatures aux contrats** doctoraux par un dispositif d'évaluation critérié (<http://ed.humanites.unistra.fr/financements/contrats-de-recherche/>)
- **mise en place d'un comité de suivi individuel annuel**, conditionnant, à compter de la fin de la 2<sup>ème</sup> année, la réinscription (<http://ed.humanites.unistra.fr/doctorat/le-comite-de-suivi-de-these-cst/>)
- **examen plus strict des demandes de réinscriptions dérogatoires** (fondé sur l'état du manuscrit et d'une lettre d'appui du directeur de thèse)
- **des modules de formation adaptés :**
  - module intitulé « Humanithèse, la thèse en pratique. Outils organisationnels et ressources motivationnelles » (<http://ed.humanites.unistra.fr/formations/2016-2017/programme-de-formation/>).

- module 4 de L'École d'Été Doctorale 2015 consacré à la « Gestion du doctorat » (<http://ed.humanites.unistra.fr/boite-a-outils/documentation/supports-de-cours-de-leed/jeudi-9-juillet-2015/>)

La mise en œuvre de ces procédures étant récente, les résultats positifs que nous escomptons devraient commencer à se faire ressentir lors de la rentrée prochaine.

Enfin, comme nous l'avons évoqué lors de la présentation orale durant la visite du comité, certains des abandons sont motivés par des raisons positives liées à des embauches ou à l'admission à des concours (enseignement, administration).

Concernant **l'insertion professionnelle**, signalée comme point faible de l'ED, p. 7, il est vrai qu'elle est « pratiquement restée ignorée » durant le contrat, comme il est dit p. 6. Toutefois un certain nombre d'actions ont déjà été mises en œuvre durant le contrat.

- Le module 6, intitulé « **Préparer son insertion professionnelle** » de l'École d'Été doctorale qui s'est tenue en 2015, a été entièrement consacré à la question de l'insertion professionnelle (voir le programme de la journée 6 sur le site de l'ED <http://ed.humanites.unistra.fr/boite-a-outils/documentation/supports-de-cours-de-leed/samedi-11-juillet-2015/>) en proposant sur la question :
  - 3 conférences
    - Le devenir des docteurs (SHS)
    - PEPITE-ETENA : l'entrepreneuriat étudiant, l'un des leviers économiques de demain
    - Réseaux sociaux de chercheurs : quels outils ? quels enjeux ?
  - Une table ronde animée par la Vice Présidente Déléguée à l'insertion professionnelle de l'Université de Strasbourg et réunissant le responsable des Doctoriales d'Alsace, un représentant de l'APEC et une représentante de l'ABG ;
  - 4 ateliers intitulés
    - Elaborer son portefeuille de compétences
    - Communiquer et se présenter au cours du processus de recrutement
    - Construire son CV professionnel
    - Construire son CV académique.
- Le programme de formation de l'ED 520 comprend déjà deux modules visant directement l'insertion professionnelle,
  - « Construire son CV académique »
  - Découverte des institutions de recherche en SHS, de leurs missions, de leurs métiers (MISHA).

Il sera enrichi dans un très proche avenir par d'autres formations visant l'insertion en milieu académique et hors académique, la mise en place d'une commission « Insertion professionnelle » à l'ED 520 (conseil du 31/05/2017) et l'invitation à notre conseil de responsables d'entreprises, associations, etc.

Par ailleurs, l'ensemble des réunions d'information à l'attention des masters adossés aux unités de recherche partie prenante de l'ED 520, les primo-doctorants (réunion du 26/11/2016° et l'assemblée générale des HDR de l'ED (réunion du 06/12/2016) ont fortement mis l'accent sur la nécessité de concevoir le doctorant comme première expérience professionnelle (termes de l'arrêté du 25 mai 2016) et comme ouvrant, par nécessité ou par choix, à des carrières non académiques.

Fait à Strasbourg, le 05 juin 2017

